

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'ANIANE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le *vingt-neuf* du mois d'*avril* à **21** heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le conseil municipal de la commune d'*ANIANE* dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe SALASC, Maire d'Aniane.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

<i>SALASC Philippe</i>	<i>ESPINOSA Antoine</i>	<i>DELMAS Fabien</i>
<i>MORÈRE Nicole</i>	<i>MOLINA Andrée</i>	<i>BELIN-GADET Florence</i>
<i>QUINTA Gérard</i>	<i>CHARPENTIER Patrick</i>	
<i>ODIN Florence</i>	<i>MALFAIT D'ARCY Françoise</i>	<i>AGOSTINI Jean-André</i>
<i>BOUVIER Jean-Pierre</i>	<i>DELAHAYE Didier</i>	
<i>TISSOT Christine</i>	<i>SERVA Céline</i>	<i>SAUVAIRE Marcel</i>
<i>NOËL DU PAYRAT Bastien</i>		
<i>SERVEL Fabienne</i>	<i>VIGUIER Véronique</i>	

Absent excusé :

BOLLE Stéphane, POSTIC Jean-Claude, PODEROSO Annick, ANIORTE Lauryne

Procuration :

BOLLE Stéphane donne procuration à Gérard QUINTA.

POSTIC Jean-Claude donne procuration à ESPINOSA Antoine

PODEROSO Annick donne procuration à AGOSTINI Jean-André

ANIORTE Lauryne donne procuration à SAUVAIRE Marcel

Monsieur Fabien DELMAS a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

La séance est ouverte à 21 h 00.

Approbation du procès-verbal de la séance du 04/04/2014 :

Le PV est adopté à l'unanimité des présents et représentés avec 23 voix POUR.

INFORMATIONS

DELEGATIONS AUX ADJOINTS.

M. le Maire informe l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du Conseil Municipal n° 14/04/2014 du 4 avril 2014 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire, il donne à six adjoints les délégations suivantes :

- 1^{er} adjoint, QUINTA Gérard : Finances et Travaux

- 2^e adjoint, ODIN Florence : Affaires sociales, logement, insertion et solidarité
- 3^e adjoint, BOUVIER Jean-Pierre : Urbanisme et cadre de vie
- 4^e adjoint, TISSOT Christine : Communication, culture et vie associative
- 5^e adjoint, NOËL DU PAYRAT Bastien : Éducation, environnement et développement durable
- 6^e adjoint, SERVEL Fabienne : Animation et jeunesse
- Conseillère municipale, MOLINA Andrée : Infrastructures routières et dépendances – Cœur du village
- Conseiller municipal, POSTIC Jean-Claude : Infrastructures routières et dépendances- Territoire péri-urbain et ruralité
- Conseiller municipal, ESPINOSA Antoine : Patrimoine bâti communal
- Conseillère municipale, BELIN-GADET Florence : Vie scolaire
- Conseillère municipale, SERVA Céline : Citoyenneté
- Conseillère municipale, MORERE Nicole : Patrimoine historique et aménagement de l'espace
- Conseillère municipale, MALFAIT D'ARCY Françoise : Vie associative culturelle et festive
- Conseiller municipal, CHARPENTIER Patrick : Sport et relations avec les associations sportives

COMITE CONSULTATIF DU SPORT

Monsieur Patrick CHARPENTIER, conseiller municipal délégué aux sports informe de la mise en place du comité consultatif du Sport, autour d'une première rencontre qui a eu lieu le samedi 26 avril 2014. Ce comité sera constitué d'un membre désigné dans les jours qui viennent par chacune des 15 associations sportives invitées, ainsi que des élus nommés par l'assemblée municipale lors du conseil municipal du 04/04/2014.

Il précise que la première rencontre a permis d'acter le principe d'un travail par thématiques permettant d'optimiser la concertation avec les associations par pôle d'intérêt.

Il indique que les associations utilisatrices des terrains municipaux n'ont pas souhaité voir démarrer l'opération « rénovation du terrain d'Honneur » du fait de la contrainte de non utilisation du terrain pendant une année, mais souhaitent voir les crédits dirigés sur d'autres priorités et notamment la réalisation de toilettes autour des vestiaires.

Observation :

Madame Céline SERVA évoque à cette occasion le soutien de l'opération « Le respect, ça change la vie ». L'ensemble des élus est invité à contribuer à cette opération citoyenne qui aura lieu sur le week-end du 07, 08 et 09 juin au Pré de la Ville autour de matchs de football à 7.

Monsieur le Maire rappelle que cette initiative du SOA et plus particulièrement de d'un de ses entraîneurs, Thierry BAVAZZANO, avec l'association « Le Respect, ça change la vie », fait suite à un match ayant eu lieu l'année dernière à Lodève et qui avait très mal tourné. La municipalité se devait de soutenir cette initiative citoyenne.

Monsieur Fabien DELMAS précise que ce comité consultatif du sport s'inscrit dans une certaine continuité du comité consultatif des Prés de La Ville, mais s'ouvre à d'autres associations et notamment celles qui gravitent autour du Foyer rural. Ce lieu doit permettre d'aider les élus à prioriser les besoins autour du sport, des équipements sportifs, du soutien logistique... sachant les besoins sont très nombreux et les moyens non extensibles.

AFFAIRES GENERALES

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (C.L.E.T.C) ET COMITE LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES (C.L.L.A.J) – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder sous la forme réglementaire à l'élection de :

Commission locale d'évaluation des transferts de charges auprès de la CCVH :

- 1 délégué titulaire,
- 1 délégué suppléant

Comité local pour le logement autonome des jeunes :

- 1 délégué titulaire
- 1 délégué suppléant

Il propose également à l'Assemblée qu'il ne soit pas procédé au vote à bulletin secret, ce que l'Assemblée accepte à l'unanimité.

Le Conseil Municipal procède au vote et désigne à l'unanimité :

Commission locale d'évaluation des transferts de charges auprès de la CCVH :

- délégué titulaire : M. Gérard QUINTA
- délégué suppléant : M. Patrick CHARPENTIER

Comité local pour le logement autonome des jeunes :

- délégué titulaire : Mme Nicole MORÈRE
- délégué suppléant : Mme Florence ODIN

TRAVAUX DE RENOVATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES DE L'ECOLE PRIMAIRE ET DE TOITURE AU RESTAURANT SCOLAIRE MATERNEL – MARCHÉ DES TRAVAUX

Monsieur l'Adjoint à l'éducation expose à l'Assemblée que par délibération du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2013, le Conseil Municipal a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de passation de marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de rénovation du restaurant scolaire de l'école primaire et de toiture au restaurant scolaire maternel, lequel relève du programme de réaménagement, mise aux normes et correction acoustique des restaurants scolaires maternel et primaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.

Monsieur l'Adjoint à l'éducation énonce ensuite les caractéristiques essentielles de ce programme. Les travaux de réhabilitation des locaux des écoles maternelle et élémentaire accueillant les restaurants scolaires, qui prévoient leur réaménagement, leur mise aux normes et leur correction acoustique ont démarré courant juillet 2013. Depuis, les travaux au restaurant scolaire maternel sont terminés et la deuxième tranche de travaux au restaurant scolaire primaire pourrait commencer cet été.

L'entreprise Cabribat, titulaire du lot n°1, est en liquidation judiciaire et nous sommes contraints de procéder à une nouvelle consultation MAPA pour pouvoir désigner une nouvelle entreprise pour la poursuite de l'exécution de la prestation.

Des désordres sont apparus dans la toiture de l'école maternelle, à l'emplacement du restaurant scolaire et il convient de prévoir des travaux de révision correspondants.

Le montant des sommes à engager est estimé à la somme de :

Lot n°1 gros œuvre, démolition, cloison, faux-plafonds et menuiseries intérieures et extérieures école élémentaire et révision partielle de la toiture école maternelle : 67 867.20 Euros hors taxes soit 81 440.64 Euros toutes taxes comprises.

La consultation est en cours.

Monsieur l'Adjoint à l'éducation propose à l'Assemblée

De réitérer l'autorisation donnée au Maire de signer le marché de travaux à intervenir, la délégation du 17 octobre 2013 n'étant plus valable du fait du renouvellement général du Conseil Municipal installé le 29 mars 2014

D'inscrire les crédits nécessaires au financement de la dépense opération 987, chapitre 2135 du budget primitif de 2014.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint à l'éducation et après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

RÉITÈRE l'autorisation donnée au Maire de signer les marchés de travaux à intervenir dans le cadre du projet de rénovation du restaurant scolaire de l'école primaire et de la toiture du restaurant scolaire de l'école maternelle

DIT que les crédits nécessaires au financement de la dépense seront inscrits au budget communal de 2014, opération 987, chapitre 2135.

PROJET DE MISE HORS D'EAU ET DE CONSOLIDATION D'OUVRAGES DE STRUCTURE A LA CHAPELLE DES PENITENTS – MARCHE DES TRAVAUX

Madame la conseillère municipale déléguée expose à l'Assemblée que par délibération en date du 15 novembre 2013 le Conseil Municipal a décidé :

D'autoriser le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de mise hors d'eau et de consolidation d'ouvrages de structure à la chapelle des Pénitents.

D'autoriser le Maire à signer le ou les marché(s) à intervenir.

Elle énonce ensuite les caractéristiques essentielles de ce programme :

La Chapelle des Pénitents Blancs, édifice inscrit parmi les monuments historiques a bénéficié d'une étude préalable à sa restauration à valeur d'APS en 2012.

La priorité d'intervention mise en avant à l'issue de cette étude, à savoir la mise hors d'eau du bâtiment, a été retenue par la Commune d'Aniane et la Direction Régionale des affaires culturelles. Le Projet de réfection des couvertures présenté aujourd'hui, répond à cette attente.

Les travaux seront exécutés en une seule tranche et se décomposeront en deux lots :

- Lot n°1 – échafaudages maçonnerie – pierre de taille,
- Lot n°2 – Charpente – Couverture.

Le coût prévisionnel est estimé à 282 850.45 €HT, dont 132 240.42 €HT pour le lot n°1 et 138 051.03 €HT pour le lot n°2.

La consultation des entreprises a été clôturée le 14 avril 2014 à 12h et la commission MAPA se réunira le 29 avril 2014 pour examiner les offres.

Madame la conseillère municipale déléguée propose à l'Assemblée

De réitérer l'autorisation donnée au Maire de signer le(s) marché(s) de travaux à intervenir, la délégation du 15 novembre 2013 n'étant plus valable du fait du renouvellement général du Conseil Municipal installé le 29 mars 2014.

D'inscrire les crédits nécessaires au financement de la dépense opération 990, chapitre 23, article 2313 sur le budget primitif de 2014.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, À l'unanimité,

RÉITÈRE l'autorisation donnée au Maire de signer le(s) marché(s) de travaux à intervenir dans le cadre du projet de mise hors d'eau et de consolidation d'ouvrages de structure à la chapelles des Pénitents,

DIT que les crédits nécessaires au financement de la dépense seront inscrits au budget communal de 2014, opération n° 990, chapitre 23, article 2313.

Monsieur Marcel SAUVAIRE rappelle à l'Assemblée qu'il avait interpellé lors de la précédente délibération sur ce sujet, les élus sur le fait que les gouttières existantes sont en poterie de Saint de Fos, et qu'il est proposé dans le marché public de les remplacer par du zinc ce qui est une perte d'esthétique.

Monsieur le Maire s'engage à interroger l'architecte des Bâtiments de France à ce sujet.

Madame Nicole MORERE rappelle qu'il faudra cependant rester dans l'enveloppe financière.

Monsieur le Maire précise qu'au niveau des subventions, il manque une notification du conseil Général. Le dossier est dès à présent considéré comme complet et éligible par le Conseil Général. Les élus ont déjà voté l'enveloppe générale, mais pas la répartition de cette enveloppe entre les

différentes opérations. En l'absence de notification, il ne peut y avoir de démarrage sous peine de perdre les subventions.

Le démarrage des travaux est prévu pour juin 2014 sous réserve de cette enveloppe.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX – FOYER RURAL

Le Conseil Municipal,

Vu la convention conclue et acceptée le 19 juin 1986 et relative à la mise à disposition gratuite du bâtiment dénommée « Foyer Rural » situé place Etienne Sanier à Aniane au profit de l'Association loi 1901 locale Foyer Rural d'Aniane ainsi que ses avenants numéros 1 à 3,

Considérant l'intérêt majeur que présente cette association pour l'animation et la vie locale,

Après avoir pris connaissance du projet de convention de mise à disposition gratuite des locaux,

À l'unanimité,

ADOpte la convention de mise à disposition gratuite des locaux au bénéfice de l'association 1901, Foyer Rural d'Aniane, dont le projet est annexé à la présente,

AUTORISE Monsieur Le Maire de signer cette convention et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

Le conseil municipal

ADOpte à l'unanimité des présents et des représentés (23 voix POUR) la présente délibération.

EAU POTABLE – INTERCONNEXION ANIANE/GIGNAC – MAITRISE D'ŒUVRE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire :

RAPPELLE que l'assemblée communale a adopté lors de sa séance du 28 février 2014 le schéma directeur d'alimentation en eau potable élaboré par le bureau d'études GRONMIJ ;

PRECISE qu'en raison de leur très forte vulnérabilité, de la présence en surplomb du lotissement St Rome, des problèmes de potabilité chroniques et réguliers (contamination bactérienne, turbidité, nappe en milieu fissuré et fracturé, absence de DUP et défaut de pérennité de la source – deux tarissements sur 30 ans), la source et le forage de Saint Rome doivent être abandonnés ;

PRECISE que le Conseil Municipal a alors décidé :

- De procéder à des recherches en eau sur son territoire
- D'envisager l'équipement et la mise aux normes du forage des Mattes,
- D'étudier la possibilité de s'approvisionner en eau auprès des communes voisines ;

RAPPELLE qu'après examen de différents scénarii d'interconnexion avec les collectivités limitrophes (Gignac, Puechabon, puits de du DRAC), le conseil municipal a décidé de lancer le projet d'interconnexion avec la Commune de Gignac ;

PRECISE que le projet d'interconnexion prévoit la réalisation d'un réseau de première adduction depuis le Mas de Navas sur la commune de Gignac jusqu'au château d'eau de Saint Rome ;

PRECISE que la Commune de Gignac est d'accord pour nous fournir de l'eau en quantité suffisante à partir de sa ressource de la Combe Salinière ;

PROPOSE de lancer une consultation en procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics pour missionner un bureau d'études spécialisé dans la maîtrise d'œuvre des réseaux d'adduction d'eau potable ;

INDIQUE que l'estimation prévisionnelle de travaux à réaliser de cette opération d'adduction d'eau s'élève à la somme de 1 965 000 Euros hors taxe, soit 2 358 000 Euros toutes taxes comprises et que celle-ci est susceptible d'être cofinancée dans le cadre du contrat Agence de l'eau - Conseil Général au taux de 30 % par le Conseil général et 30 % par l'Agence de l'eau ;

PROPOSE donc de solliciter le concours financier du Conseil Général de l'Hérault et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse pour la réalisation de ces travaux ;

PROPOSE d'inscrire les crédits nécessaires au financement de cette opération à son budget de l'eau et de l'assainissement 2014, chapitre 20, article 2031 et chapitre 21, article 21531

Le Conseil Municipal, Oûi l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, À l'unanimité, APPROUVE le lancement de l'étude du projet d'interconnexion du réseau de première adduction d'eau potable entre Gignac et Aniane, depuis le Mas de Navas jusqu'au château d'eau de Saint-Rome,

S'ENGAGE à inscrire à son budget les crédits nécessaires au financement de ce programme, SOLLICITE le concours financier du Conseil Général de l'Hérault et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse pour la réalisation de ce projet,

AUTORISE le Département à percevoir pour le SOAEP, l'aide de l'Agence de l'Eau pour le compte de la Commune, aide qui sera par la suite reversée à la Commune dans le cadre du guichet unique du Contrat Départemental AEP,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire en ce qui concerne le lancement de la consultation en procédure adoptée, s'agissant de la maîtrise d'œuvre, conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

Monsieur Marcel SAUVAIRE s'interroge autour de la recherche d'eau. Il rappelle que la Tane présente un débit estimatif de 200 m³/heure contre 30 m³ seulement aux Mattes et qu'il semblerait plus intéressant de privilégier cette hypothèse.

Monsieur le Maire souligne la pertinence de la remarque, mais la nuance à deux niveaux : le premier concerne le choix des recherches qui doit se faire en étroite collaboration avec les Services du Conseil Général qui au regard de la charge de travail ne seront pas mobilisables avant le second semestre 2014, le second concerne la durée du processus de recherches, de test, de validation de la qualité/quantité d'une source qui amène à des délais forcément longs.

Monsieur Gérard QUINTA rappelle que dans le schéma directeur, des recherches sont prévues sur trois sources : les Mattes, Les Barats et la Tane.

CULTURE

TARIFICATION DES SPECTACLES DU FESTIVAL THEATRE

Le Conseil Municipal,

Vu les délibérations n° 14/01/9&10 en date du 18 janvier 2014 adoptant le budget culturel de la commune pour l'année 2014,

Considérant que certains spectacles nécessitent une tarification spéciale qui est imposée et d'autres non,

Sur proposition de Madame l'adjointe déléguée à la culture de fixer la tarification de certains spectacles, À l'unanimité,

FIXE les tarifs de l'entrée des spectacles du festival de théâtre « Aniane en Scènes » programmé les 28, 29 et 30 août, comme suit :

Par spectacle :

- 10 € adulte
- 6 € tarif réduit (demandeur d'emploi, étudiants, intermittents)
- Entrée gratuite pour les moins de 18 ans
- Carte pass 4 places 24 € (non nominatives et à utiliser pour un ou plusieurs spectacles choisis et payés à l'avance)

FINANCES

Monsieur Jean-André AGOSTINI demande la parole avant la présentation des 6 points restant à l'ordre du jour.

Il indique que certains membres de son groupe ayant reçu les rapports relatifs aux budgets prévisionnels le matin même, ils n'avaient pas été en mesure d'étudier collectivement ces budgets.

Monsieur SAUVAIRE et lui vont donc se retirer car ils estiment ne pas être en mesure d'avoir une analyse précise de la situation.

Il souhaite cependant faire remarquer l'incohérence existant entre la somme votée par la CCVH pour la vente de la Bergerie (140 000 €) qui apparaît dans le dernier compte-rendu de l'assemblée communautaire et le budget communal qui prévoit une recette de 400000 €. Il souhaite que le conseil municipal et cette majorité ne brade pas ce bien public.

Monsieur le Maire indique qu'il est intervenu au conseil communautaire sur cette question et qu'un courrier officiel est en cours de préparation. Le Président a assuré que le montant inscrit était bien un acompte d'une somme de 400 000 € versée certainement en deux ou trois ans, pour des questions de trésorerie. Le courrier visera à acter officiellement une vente dans ce sens.

Messieurs AGOSTINI et SAUVAIRE quittent le conseil municipal à 22h00.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2014

Le Conseil Municipal,

Vu les dossiers de demandes de subventions présentées à la Commune par les associations pour 2014,

Vu l'avis favorable de la Commissions des Finances en date du 25 avril 2014,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint aux Finances,

Statuant avec le vote du budget primitif principal de 2014,

Par 16 voix pour,

DÉCIDE d'allouer les subventions aux associations suivantes :

association	date de réception	demande de subvention		Montant total accordé en 2013	Montant demandé pour 2014	Montant voté en 2014
		fonctionnement annuel	opération ponctuelle			
Saint Benoit / dossier n° 1	08/11/2013		x	2 700 €	2 200 €	2 200 €
Foyer rural st innocent / dossier n° 2	04/10/2013		X	500 €	750 €	500 €
Foyer rural fonctionnement / dossier n° 3	04/10/2013	X		1 300 €	1 400 €	1 300 €
Féerie de Noel / dossier n° 4	02/10/2013		X	1 800 €	5 000 €	1 000 €
Plumes en scène / dossier n° 5	26/11/2013	x			2 000 €	1 000 €
Tennis Club d'Aniane / dossier n° 6	29/11/2013	x		800 €	1 000 €	800 €
Soleil Rayonnant / dossier n° 7	16/12/2013	x		650 €	700 €	700 €
Bien être à Pezouillet / dossier n° 8	20/12/2013	x		100 €	350 €	150 €
Les petits petons	23/12/2013		x		100 €	100 €
Ecole de Rugby / dossier n°10	26/12/2013		x		300 €	300 €
Ecole de Rugby / dossier n°11	26/12/2013	x		1 500 €	1 500 €	1 500 €
SOA / dossier n° 12A - Fonctionnement	27/12/2013	X		1 700 €	2 000 €	1 700 €
SOA / dossier n° 12 - Ponctuel citoyenneté	27/12/2013		X	0 €	500 €	500 €
Asso. des chasseurs et pro. / dossier n° 13	31/12/2013	x			500 €	150 €
Prévention routière / dossier n° 14	20/12/2013	x			100 €	0 €
La Diane des Amis / dossier n° 15	08/01/2014	x		150 €	150 €	150 €

Lycée Joseph Vallot / dossier n° 16	16/01/2014		x	0 €	200 €	200 €
Le corps en musique / dossier n° 17	14/01/2014	x		100 €	299 €	100 €
La Cie des Jeux / dossier n° 18	30/12/2013		x	0 €	3 000 €	1 600 €
AFIA / dossier n° 19	16/12/2014	x		1 000 €	2 500 €	1 500 €
Salon des Vins / dossier n° 20	29/01/2014		x	2 500 €	4 000 €	1 500 €
Foyer Rural / carnaval / dossier n° 21	04/02/2014		x	3 500 €	5 100 €	3 500 €
VAA / dossier n° 22	18/02/2014	x		700 €	1 000 €	1 000 €
Collège Max Rouquette / dossier n° 23	24/03/2014		x	0 €	70 €	0 €
Lycée Joseph Vallot / dossier n° 24	28/03/2014		x	0 €		0 €
Ligue contre le cancer / dossier n°25	20/03/2014	x		0 €	300 €	0 €
Chœur Cantania / dossier n° 27	15/04/2014	x		0 €	500 €	250 €
Anciens combattants				300 €		300 €
Total montant de demande de subvention				19 300 €	35 519 €	22 000 €

DIT que les crédits nécessaires au financement de cette dépense seront inscrits au budget primitif de 2014, chapitre 65, article 6574 et que la liste des subventions allouées sera annexée au budget primitif principal de 2014.

Monsieur l'adjoint aux finances a précisé qu'a été voté le 18 janvier 2014 une subvention d'un montant de 150 Euros à l'association Jeux d'Étoffes pour le vernissage du « Monde végétal » dans le cadre du budget culture pour 2014.

Mesdames Françoise MALFAIT D'ARCY, Fabienne SERVEL et Florence BELIN-GADET n'ont pas pris part au débat et au vote.

Monsieur Gérard QUINTA précise que l'enveloppe globale augmente de manière significative (19 300 € en 2013 après intégration de la subvention au spectacle associée au salon du vin, attribuée l'année dernière dans le cadre du budget culture, contre 22 000 € en 2014, soit environ +14 %).

BUDGET PRIMITIF DE 2014 : BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE.

Le Conseil Municipal,

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-1 et suivants et L2311-1 à L2343-2,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Après avis de la commission des finances en date du 25 avril 2014,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Gérard QUINTA, adjoint aux finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif du service du cimetière pour l'exercice 2014 présenté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	17 500 €	17 500 €
Investissement	0 €	0 €
TOTAL	17 500 €	17 500 €

PRECISE que ce budget est adopté par chapitres et qu'il a été établi en conformité avec la nomenclature M4,

Ce budget intègre la création de 5 caveaux supplémentaires et la vente de 2 en 2014.

BUDGET PRIMITIF DE 2014 : BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal,

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-1 et suivants et L2311-1 à L2343-2,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Après avis de la commission des finances en date du 25 avril 2014,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Gérard QUINTA, adjoint aux finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif du service de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2014 présenté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	591 589 €	591 589 €
Investissement	3 582 827 €	3 582 827 €
TOTAL	4 174 416 €	4 174 416 €

PRECISE que ce budget est adopté par chapitres tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement et qu'il a été établi en conformité avec la nomenclature M49

Monsieur Gérard QUINTA précise que les recettes prévisionnelles augmentent en 2014 de 30 % environ et sont la conséquence directe des augmentations votées les années précédentes, afin de pallier aux investissements massifs à venir. Ces recettes permettent de fait de dégager une capacité d'autofinancement importante qui servira à ces investissements et limitera la nécessité de recourir à l'emprunt.

Toute l'équipe majoritaire, au travers de Monsieur le Maire, se félicite de la volonté politique affichée dès ce début de mandat à savoir : s'interconnecter avec Gignac et s'engager dans une démarche de lutte contre les déperditions, les rejets polluants et donc des préoccupations écologiques (qualité des eaux, de l'assainissement) avec plus de 4 millions d'euros

d'investissement envisagés en 2014 pour mobiliser le maximum de subventions (entre 30 et 60 % maximum).

IMPOTS LOCAUX POUR 2014 – VOTE DES TAUX

Le Conseil Municipal,

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29, L2311-1 et suivants, L2312-1 et suivants et L2331-3,

VU la loi n° 80-10 du 10 juin 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU le code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

VU les lois de finances annuelles,

VU l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition pour les trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2014,

Après que Monsieur Gérard QUINTA, adjoint aux finances et rapporteur ait exposé que ce projet de budget principal pour 2014 nécessitait des rentrées fiscales d'un montant de 998 555 €uros,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :

Impôt	Taux de référence de 2013	Taux voté 2014	Bases	Produits
F.N.B	86,75	86,75	87 500 €	75 906 €
F.B.	19,31	19,31	2 218 000 €	428 296 €
T.H.	15,41	15,41	3 208 000 €	494 353 €
Total				998 555 €

Commentaires :

Monsieur Gérard QUINTA précise qu'aucun des taux d'imposition n'augmentera en 2014 au niveau de la commune conformément à nos engagements. La base nominale - qui évolue avec le nombre d'habitants et l'inflation - augmente cependant de 0,9 % en 2014, ce qui créé mécaniquement des recettes supplémentaires.

BUDGET PRIMITIF DE 2014 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal,

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-1 et suivants et L2311-1 à L2343-2,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Après avis de la commission des finances en date du 25 avril 2014,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Gérard QUINTA, adjoint aux finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le budget primitif principal de la commune pour l'exercice 2014 présenté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 709 169 €	2 709 169 €
Investissement	2 097 020 €	2 097 020 €
TOTAL	4 806 189 €	4 806 189 €

PRECISE que ce budget est adopté par chapitres tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement et qu'il a été établi en conformité avec la nomenclature M14

Commentaires :

Monsieur Gérard QUINTA précise que ce projet intègre le démarrage des rythmes scolaires (de septembre à décembre seulement) et de nombreux investissements sont affichés (première phase de la requalification des rues, travaux restaurants scolaires, chapelle des Pénitents, l'accessibilité de la mairie et du Centre Arnavielhe notamment pour un total affiché de près de 2 000 000 € de dépenses inscrites pour l'ensemble des opérations d'investissement).

Monsieur Fabien DELMAS regrette qu'aucune opération autour des Prés de la Ville ne soit programmée en investissement, notamment un bloc sanitaire.

Monsieur Gérard QUINTA qu'une opération a été prévue dans le cadre de l'entretien (fonctionnement) et pourra être éventuellement transférée en section d'investissement en cours d'année si nécessaire.

INDEMNISATION DU TRESORIER.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour les confections des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloué aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À l'unanimité :

- DEMANDE le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil,
- DÉCIDE de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- DIT que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Monsieur Dominique Monestier
- PRÉCISE que pour 2013 le taux étant alors de 100 %, celle-ci s'est élevée à la somme de 687.29 Euros brut.

Avant de clôturer ce conseil municipal, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus de la majorité pour leur investissement et leur efficacité depuis le début de ce mandat.

Il regrette l'absence d'échanges autour des budgets primitifs avec les élus de l'autre groupe, qui ont fait le choix – à peine élus - de ne pas participer à ces votes et au débat qui l'entoure.

Il rappelle que le budget a été effectivement finalisé le matin même du fait des délais très courts entre les élections et le conseil municipal qui n'ont pas permis de faire jouer pleinement le débat démocratique en amont de ce conseil comme il est souhaitable de le faire. Il précise cependant que tous les élus y compris ceux de la majorité se sont retrouvés dans cette même configuration.

Il remercie particulièrement : Gérard QUINTA pour sa mobilisation importante autour de ce travail préparatoire des budgets, malgré un contexte personnel difficile, ainsi que Philippe MAURY toujours très présent et mobilisé pour Aniane, malgré quelques soucis de santé ces derniers temps.

La séance est clôturée à 23h00.

P. SALASC	N. MORERE	G. QUINTA	F. ODIN
J.P. BOUVIER	C. TISSOT	B. NOEL DU PAYRAT	F. SERVEL
A. ESPINOSA	A. MOLINA	P. CHARPENTIER	F. MALFAIT D'ARCY
D. DELAHAYE	C. SERVA	J.C. POSTIC	V. VIGUIER
		Absent	
F. DELMAS	F. BELIN-GADET	S. BOLLE	J.A. AGOSTINI
		Absent	
A. PODEROSO	M. SAUVAIRE	L. ANIORTE	
Absent		Absent	